

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERRÉGIONALE AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE

Assemblée Générale du 30 septembre 2019

Le lundi 30 septembre 2019 à 20h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents :

1 délégué d'Aubéguimont 6 délégués d'Aumale, 1 délégué de Bazinval, 4 délégués de Blangy-sur-Bresle, 1 délégué de Bouillancourt en Séry, 2 délégués de Bouttencourt, 1 délégué de Campneuseville, 1 délégué du Caule Sainte Beuve, 1 délégué de Conteville, 1 délégué de Criquiers, 1 délégué d'Ellecourt, 1 délégué de Fallencourt, 2 délégués de Foucarmont, 1 délégué de Fretteville, 1 délégué de Haudricourt, 1 délégué de Hodeng au Bosc, 1 délégué des Landes Vieilles et Neuves, 1 délégué de Maisnières, 1 délégué de Marques, 1 délégué de Monchaux Soreng, 1 délégué de Morienne, 1 délégué de Nesle-Normandeuse, 1 délégué de Pierrecourt, 1 délégué de Ramburelles, 1 délégué de Réalcamp, 1 délégué de Rétonval, 1 délégué de Richemont, 1 délégué de Rieux, 1 délégué du Ronchois, 1 délégué de Saint-Léger-aux-Bois, 1 délégué de Saint Martin au Bosc, 1 délégué de Saint Maxent, 1 délégué de Saint-Riquier-en-Rivière, 1 délégué de Tilloy-Floriville, 1 délégué de Vieux Rouen sur Bresle, 1 délégué de Vismes-au-Val.

Etaient excusés :

M. DENIS - Aubermesnil-aux-Erables, M. DUBUS (pouvoir à M.ROUSSEL), Mme BOULLENGER, Mme MARTIN, M. PLOUVIER, - Blangy sur Bresle, M. CAULIER (pouvoir à M. DUVAL) - Biencourt, M. MOREL - Dancourt, M. LANNEL - Guerville, M. Jean Claude BLONDIN - Illois, M. NANTOIS (pouvoir à M.CHAIDRON) - Martainneville, M. MILON - Nullemont, Mme COUET (suppléée) - Saint Martin au Bosc, Mme CREPT - Villers-sous-Foucarmont.

La Poste aide à la dénomination et la numérotation des voies :

Les services de la Poste ont présenté aux membres du Conseil Communautaire durant une heure leur prestation en matière de dénomination et de numérotation des voies: ADN aide à la dénomination et numérotation des voies. Un pré-diagnostic a été proposé.

Fonds de concours :

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le versement de fonds de concours pour le financement des programmes communaux suivants :

Commune de Bouillancourt en Séry :

Action d'investissement : Travaux de voirie

Montant total : 53 985.55 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 10 818.00 €

Commune de Martainneville :

Action d'investissement : couverture de bâtiment communal

Montant total : 68 982.90 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 8 280.00 €

Produit GEMAPI 2020 :

Considérant les montants estimés des besoins budgétaires de l'EPTB de la Bresle, du Syndicat de bassin versant de l'Yères et de la côte, du Syndicat de Bassin Versant de l'Arques, du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse et l'entente Oise-Aisne ;

Considérant la population totale de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle s'élevant à 22 320 habitants au 1^{er} janvier 2019 d'après les chiffres de l'INSEE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le montant du produit de taxe nécessaire au financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'exercice 2020 à 135 619.00 €.

Nouvelle organisation des services de la DGFIP :

Considérant la nouvelle organisation soumise des services de la Direction Générale des Finances Publiques à l'horizon 2022, le Conseil Communautaire désapprouve le contenu de cette réforme du réseau DGFIP qui handicape le contact humain administration-citoyen, négligeant l'intérêt général et diminuant l'attrait de notre territoire.

PLU de la Ville d'Aumale – PADD :

Après l'exposé du PADD de la Ville d'Aumale, le Conseil Communautaire n'ayant aucune remarques à formuler, Monsieur le Président déclare clôt le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'Aumale.

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote, le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

Prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aumale ;

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de Communes et en Mairie d'Aumale ;

Donne pouvoir à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

EPTB de l'Yères – atlas de la biodiversité communale :

Suite à la demande du 17 septembre 2019 de l'EPTB de l'Yères sollicitant l'adhésion de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle à la réalisation d'un Atlas de la biodiversité des Communes sur son territoire et l'utilisation de son logo, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le principe d'un partenariat dans cette démarche et autorise l'utilisation de son logo.

Entretien et promotion des chemins de randonnée au titre de l'année 2019 :

Considérant la convention de partenariat pour l'investissement et l'entretien des aménagements et équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu conclue avec l'Office National des Forêts, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de la Direction des Sports du Département de la Seine-Maritime pour l'entretien et la promotion des chemins de randonnée, au titre de l'année 2019.

Aide financière exceptionnelle à l'organisation de la manifestation « Rétonval se souvient »:

Considérant la demande d'aide financière exceptionnelle du 13 septembre 2019 de l'Association des Anciens Combattants, du Comité des Fêtes et du Club de l'Amitié de la Commune de Rétonval, Monsieur le Président

propose au Conseil Communautaire d'accorder une suite favorable contribuant ainsi à la promotion de l'une des identités touristiques du territoire communautaire.

Après une présentation du projet, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le versement d'une aide financière de 500,00 € au profit des associations citées pour l'organisation de la manifestation « Rétonval se souvient ».

Maisons de santé communautaires - Autorisation de consultation d'un conseil juridique :

Considérant la proposition de Monsieur le Président de recourir aux services d'un conseil juridique pour :

- La rédaction du bail de la maison de santé communautaire de Foucarmont ;
- Le passage en société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) de l'association des professionnels de la maison de santé communautaire de Blangy sur Bresle et gestion pour la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à consulter et désigner un prestataire, ainsi qu'à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au déroulement de sa mission.

Consultation pour la désignation des prestataires chargés des travaux d'extension des locaux communautaires de Blangy sur Bresle :

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer la consultation pour la désignation des prestataires chargés des travaux d'extension et d'aménagement des locaux communautaires de Blangy sur Bresle selon l'allotissement suivant :

- Lot 1 Démolition-désamiantage;
- Lot 2 Gros œuvre;
- Lot 3 Etanchéité-couverture ;
- Lot 4 Bardages ;
- Lot 5 Menuiseries extérieures ;
- Lot 6 Menuiseries intérieures ;
- Lot 7 Carrelage-faïence;
- Lot 8 Sols souples;
- Lot 9 Peinture ;
- Lot 10 Ascenseur ;
- Lot 11 Electricité ;
- Lot 12 Plomberie-chauffage-ventilation ;
- Lot 13 VRD-espaces verts ;
- Lot 14 Installations provisoires.

Monsieur le Président est également autorisé à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au déroulement du marché avec les prestataires qui seront désignés par la Commission d'appel d'offres.

Travaux d'extension et de réhabilitation de la déchetterie communautaire de Morienne :

Demandes d'aides financières pour la réalisation :

Considérant le résultat de l'étude de faisabilité lancée suite à la délibération 2019/104 du 14 mars 2019, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du Département de la Seine-Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'ADEME et de l'Etat.

Consultation pour la désignation des prestataires chargés des travaux :

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer la consultation pour la désignation des prestataires chargés des travaux d'extension et de réhabilitation de la déchetterie communautaire de Morienne selon l'allotissement suivant :

- Lot 01 Gros œuvre ;
- Lot 02 Structure métallique-Métallerie ;
- Lot 03 Equipements de quai ;
- Lot 04 Electricité ;
- Lot 05 Clôtures ;
- Lot 06 VRD-Espaces verts.

Monsieur le Président est également autorisé à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au déroulement du marché avec les prestataires qui seront désignés par la Commission d'appel d'offres.

Examen de la convention de partenariat « territoire d'industrie vallée de la Bresle » avec la CCI et protocole territoire d'industrie :

Convention de partenariat Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral - Hauts de France :

Considérant que le 22 novembre 2018, l'Etat identifiait 124 « Territoires d'industrie » et que la Vallée de la Bresle figurait parmi ceux-ci ;

Considérant que ce territoire d'industrie « Vallée de la Bresle » est situé sur deux régions, la Normandie et les Hauts de France, et trois communautés de communes : la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy sur Bresle (76-80), la Communauté de Communes des Villes Sœurs (76-80) et la Communauté de Communes du Vimeu (80)

Considérant la vocation du programme « Territoires d'industrie » à répondre aux menaces portant sur la désertisation industrielle par une stratégie de reconquête industrielle et de mobilisation de leviers d'interventions aux services de l'industrie du territoire ;

Considérant que la mise en œuvre de ce projet nécessite de disposer d'un agent chargé de l'animation du dispositif « Territoires d'industrie Vallée de la Bresle » sur les trois communautés de communes ;

Considérant le projet de protocole soumis par la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral – Hauts de France ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre les communautés de communes et la CCI pour finaliser l'élaboration du projet et engager sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la Communauté de Communes du Vimeu pour le recrutement d'un chargé de mission pour finaliser l'élaboration du projet et sa mise en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie et une contribution financière à définir pour la réalisation de la mission de chaque Communauté de Communes, et autorise ainsi Monsieur le Président à procéder à sa signature et à sa mise en œuvre.

Protocole d'accord Territoire d'industrie Vallée de la Bresle :

Considérant que la mise en œuvre de ce projet passe par la mise en œuvre d'un protocole d'accord pour la mise en place des actions ;

Considérant le projet de protocole soumis par la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral – Hauts de France ayant pour objet de formaliser l'engagement des trois communautés de communes, de l'Etat et des deux régions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention avec la communauté de communes des Villes Sœurs, la communauté de communes du Vimeu, l'Etat, la région Normandie et Hauts de France pour la mise en œuvre du plan d'actions, et autorise ainsi Monsieur le Président à procéder à sa signature et à sa mise en œuvre.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte ouvert du Bassin Versant de la Bresle et adhésion :

Considérant la délibération n°593 du 24 septembre 2019 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle transformant celle-ci en Syndicat Mixte ouvert du Bassin Versant de la Bresle et approuvant ses statuts ;

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les statuts du Syndicat Mixte ouvert du Bassin Versant de la Bresle et l'adhésion à celui-ci.

Représentation au Syndicat Mixte ouvert du Bassin Versant de la Bresle :

Considérant que la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle sera représentée au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte ouvert du Bassin Versant de la Bresle par 4 délégués titulaires suppléables par 4 autres délégués, le Conseil Communautaire nomme à l'unanimité :

Délégués titulaires :

- CHAIDRON Gérard
- LUCOT AVRIL Virginie
- QUÉNOT Jean Claude
- ROUSSEL Christian

Délégués suppléants

- ARNOUX Éric
- DELABOUGLISE Dany
- NDIKI MAYI Robert
- SELLIER François

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le Président clôt la réunion à 22h15.
